



Règles relatives à l'adhésion à l'association Athlé 632 et à ses clubs associés de Cugnaux, Fonsorbes/Saint-Lys, Plaisance du Touch et Tournefeuille

En adhérant au club d'Athlétisme Athlé 632 et ses clubs associés, vous acceptez les règles présentées dans ce document ainsi que les statuts et règlements intérieurs de notre association.

Informations sur Athlé 632

Notre structure

ATHLÉ 632 et ses clubs associés sont des associations gérées par des bénévoles. Elles ne peuvent fonctionner efficacement sans la participation active de tous leurs adhérents sans exception.

Entraînements

Les horaires des entraînements doivent être respectés par les athlètes.
Toute absence doit être justifiée auprès des entraîneurs par un adulte. Les parents doivent amener leurs enfants et les reprendre auprès des entraîneurs en fin de séance.
L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les entraînements.
L'association n'est pas responsable des athlètes en dehors des lieux et des heures d'entraînement.

Déplacements

Les parents des jeunes athlètes doivent accompagner leurs enfants aux compétitions.
Un empêchement de leur part doit être systématiquement signalé à l'entraîneur.

La licence

Les athlètes sont déclarés auprès de la Fédération Française d'Athlétisme qui adresse la licence par message électronique (message émis depuis l'adresse e-licence@athlé.fr). Cette licence doit être validée lors de sa réception par chaque adhérent pour confirmer l'assurance qui lui est associée.
Les athlètes doivent imprimer cette licence et l'avoir sur eux, ainsi qu'une pièce d'identité et le maillot du club lors des compétitions.

Inscriptions au club

Les inscriptions se font en ligne depuis le site Internet du club.
Une inscription n'est définitive qu'après validation par le club et réception de la licence FFA.
Une inscription prise n'est pas remboursable en cours d'année.



Familles

Lorsque plusieurs membres d'une même famille s'inscrivent au club, ils bénéficient d'une réduction de 12 € pour chaque personne inscrite en utilisant le formulaire « Famille ».

La carte jeune n'est pas acceptée par le club.

Aide éventuelle de votre Comité d'Entreprise

Lorsqu'un C.E. participe au paiement de la licence, la part C.E. est remboursée après réception du versement par le club.

Équipements vestimentaires

Maillots pour les compétitions

- Un T-shirt sera distribué en début de saison aux athlètes des catégories Baby, École d'Athlétisme et Poussins.
- Athlètes des catégories Benjamin et plus : **le maillot du club est obligatoire pour participer aux compétitions.**

Il peut être commandé lors de l'inscription (Prix 25 €) ou ultérieurement.

Boutique d'Athlé 632

Le club ATHLÉ 632 propose une gamme d'équipements supplémentaires marqués avec le logo du club.

Ces équipements peuvent être commandés sur notre e-boutique :

<https://boutique.osports.fr/athle-632/commande>

Les organisations du club

Chaque adhérent doit aider à l'organisation d'au moins une des épreuves ci-dessous, de préférence lors du « 10Km & Semi-Marathon de Tournefeuille » qui a lieu chaque année en début d'automne.

10 Km & Semi-Marathon de Tournefeuille

Dimanche 24 octobre 2021 Athlé 632 organisera cette course sur route qui comprend un 10 Km et un semi-marathon.

Nordica'632

Evènement de marche nordique, marche libre et course nature organisé sur la commune de Fonsorbes en avril 2022 (date à confirmer).

Meetings

Athlé 632 organise des meetings pour les différentes catégories d'athlètes.



Les autres organisations du club (compétitions sur piste, festivités diverses...) seront communiquées en cours de saison.

Début des entraînements

Les entraînements reprendront à partir du 8 septembre 2021.

Lieux et horaires des entraînements

Ces informations sont données à titre indicatif et pourront évoluer en fonction de la disponibilité des entraîneurs et des installations.

Athlètes de Plaisance / La Salvetat Saint Gilles	
Piste du collège Jules Verne ou gymnase attenant	
Eveil athlétique	Samedi de 9h45 à 11h00
Poussin(e)s	Mercredi de 14h30 à 16h00
Benjamin(e)s	Lundi de 18h00 à 19h45 Jeudi de 18h00 à 19h45

Athlètes de la zone de Fonsorbes / Saint Lys / Fontenilles	
Stade du Lycée	
Eveil athlétique et Poussin(e)s	Lundi de 17h30 à 19h00 ou Mercredi de 15h30 à 17h00
Benjamines benjamins	Lundi de 17h30 à 19h15 et Mercredi de 17h30 à 19h15
Minimes, Cadets, juniors, séniors	Lundi de 19h00 à 20h30, Mercredi de 14h00 à 15h30 et Samedi 14h00 à 15h30 (hors week-end de compétition)

Athlètes de Cugnaux / Villeneuve Tolosane	
Piste d'Athlétisme située derrière le gymnase Michel Jazy	
Eveil athlétique	Mercredi de 17h00 à 18h30
Poussin(e)s	Samedi de 9h00 à 10h30
Benjamins	Mercredi de 16h00 à 17h30 et samedi de 10h30 à 12h00
Minimes et Cadets	Mercredi de 16h30 à 18h15 et samedi de 10h30 à 12h15



Athlètes de la zone de Tournefeuille	
Piste du collège Labitrie ou stade de Quéfets (Lycée Françoise)	
Baby Athlé : Gymnase Labitrie	Enfants nés en 2016 : Samedi de 9h45 à 10h30 Enfants nés en 2015 : Samedi de 9h45 à 10h30
Eveil athlétique (2013-14) Stade Labitrie	Mercredi de 14h30 à 16h00 – Groupe 1 Mercredi de 16h15 à 17h45 – Groupes 2
Poussin(e)s (2011-12) Stade Labitrie	Mercredi de 14h30 à 16h15 – Groupes 1 Samedi de 10h45 à 12h30 – Groupes 2
Benjamin(e)s (2009-10) Stade de Quéfets	Lundi de 18h à 19h45 - Mercredi 16h30 à 18h15
Minimes (2007-08) Stade de Quéfets	Mercredi de 16h30 à 18h30 Vendredi de 18h15 à 20h00 Autres séances selon niveau et spécialités
Sprints, Sauts, Lancers groupe « Compétitions » Athlètes nés en 2006 et avant Stade de Quéfets	Lundi de 17h00 à 20h00 Mardi de 17h00 à 20h00 Jeudi de 18h30 à 20h30 Autres séances selon niveau et spécialités
Groupe « Entraînement » (sans compétition) Athlètes nés en 2006 et avant Stade de Quéfets	Mercredi de 18h00 à 19h30

Athlètes de toutes les communes : Athlètes nés en 2006 et avant	
Athlé Fit	Lundi de 12h30 à 13h30 (stade de Quéfets à Tournefeuille) Samedi de 11h15 à 12h30 (Piste du collège Jules Verne à Plaisance du Touch)
Demi-fond et Cross	Mercredi (Quéfets) de 18h30 à 20h15 Jeudi (Quéfets) de 18h30 à 20h15 Samedi (Quéfets ou La Ramée selon période) de 10h30 à 12h30
Course sur route, Cross et Trail	Mardi de 18h30 à 20h00 à Quéfets Jeudi de 18h30 à 20h00 à Quéfets ou La Ramée ou côtes...
Marche athlétique : Quéfets	Mardi et vendredi de 18h30 à 20h00

Engagements souscrits à la signature de l'inscription

Les parents ou le représentant légal de l'athlète mineur :

Autorisent la réalisation de prélèvements nécessitant une technique invasive sur l'athlète, notamment, un prélèvement de sang, dans le cadre de la lutte contre le dopage et autorisent son hospitalisation en cas de nécessité médicale.

Les parents ou le représentant légal de l'athlète mineur ou l'athlète majeur :

- **Droit à l'image** - Autorisent le Club à utiliser l'image de l'athlète sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.
- **Communication des données** - Sont informés du fait que des données à caractère personnel concernant l'athlète seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA et acceptent leur transmission. Ces données seront stockées sur le site SI-FFA et pourront être publiées sur le site Internet de la FFA (fiche athlète). Ils sont informés de leur droit d'accès, de communication et de rectification en cas d'inexactitude avérée sur les données concernant l'athlète, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. À cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr . Ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Assurances

Athlé 632 a souscrit :

- à l'assurance Responsabilité Civile (RC) proposée par la FFA garantissant la responsabilité du club et du licencié (inclus dans le coût de la licence).
- une assurance individuelle accident de base et assistance, proposée par la FFA, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'athlétisme (inclus dans le coût de la licence).

L'adhérent déclare accepter l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée.

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (options 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site

<https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=2907>) et déclare les accepter.